

Réf : PB/AK/CV 78-2019

Les élus du Syndicat mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi 10 juillet 2019 à la salle des fêtes de à Marcilly-en-Gault, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Membres présents : MM. PAVEAU, SCIOU, BUFFET, GUEMON, GATESOUBE, THILLIER, SENÉ, DUFRAINE, GAY, LEROUX, AZEMARD, SPIESSER, AGUETTAZ, ROCHUT, LEONARD, POUJADE, CORRALES, DEZELU, RICARANT, CHOPIN, PERRIOT, MARDON, TERRIER, MAUCHIEN, DE REDON, DOUADY, ESPINAY-SAINT-LUC, LAFONT, Mmes SIMONNET, LASSUS, DUPRE, THIBAUT, BRESSON, VASLIN, MEERSSCHAUT, DOGNIN, CHESNEAU, GASSELIN, ELIET.

Membres excusé(e)s : MM. MORIN, KLEIN, COLART, MAUPEU, LANSIER, LIEUVE, DELARBRE, JACQUET, MORAND, HIRON, ABRIOUX, LE ROUX, POIRIER, LAURE, DEBRE, MAURICE, DES COURTILS, DE ZUTTER, MARTINAT, HUME, FARDEAU, LELAIT, CHEVALLIER, GAGNARD, CLEMENT, PAVY, AGULHON, Mmes RABOUIN, FOUCHER, FOSSE, MOREAU, BASQUILLON, HOFFBOURG, MOREAU.

Personnes associées : Marine CARASSAI, Conseil régional et Mme FIGERE (République du Centre)

Nombre de membres en exercice : 60 – Nombre de membres présents : 40 – Nombre de pouvoirs : /

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

QUORUM

Le Président constate que le quorum est bien atteint (40 élus sont présents, avec le président) et ouvre la séance et remercie Agnès THIBAUT, Maire de Marcilly-en-Gault d'accueillir le comité syndical dans sa commune.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Président ouvre la séance et nomme un secrétaire : Christian MAUCHIEN

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR :

- Accueil et **remerciement de la présence de Marine CARASSAI**, chargée de développement territorial au Conseil régional Centre val de Loire.
- Approbation du relevé de conclusions et PV de séance du comité syndical du 27 mars 2019 à Theillay, transmis à l'ensemble du comité syndical par messagerie le 4 avril dernier. **Relevé de conclusions adopté à l'unanimité par les membres du comité présents.**
- **Présentation de l'ordre du Jour :**
 - Délibérations
 - Informations CRST
 - Informations PETR
 - Informations Contrat de ruralité
 - Informations PADD – SCoT
 - Informations et questions diverses

1. DÉLIBÉRATIONS :

- **Abonnements :**

Il a été décidé en réunion de bureau d'adhérer aux structures suivantes :

CAUE 41	200€	
OBSERVATOIRE 41	700€	Mise à disposition de données brutes ou de cartographies à la demande. Etudes
A3P (association des Pays de la région Centre Val de Loire)	200€	Réunions avec le Conseil régional : évolution des contractualisations...
CNAS / COS	2.299,45€	Action sociale auprès des agents
GIP RECIA	100 € adhésion + 320 €	e-adm (télétransmission, simplification démarches, e-parapheur.....).
GRAHS Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne	40€	Association qui se consacre à l'étude de l'histoire de la SOLOGNE des origines à nos jours.
LA NOUVELLE REPUBLIQUE	325€	Journal / presse

Les membres du bureau ont décidé de ne plus adhérer à :

Fédération Nationale des SCoT	315€	Actualité juridique, dossiers techniques. Assistance juridique et technique
-------------------------------	------	--

Avis du comité syndical : adopté à l'unanimité

- **Convention de mutualisation de la gestion RH du Pays de Grande Sologne :**

Compte tenu de la charge de travail et le temps passé à s'occuper des RHs pour le Pays (attention, RIFSEP non mis en place encore), il est proposé de mutualiser ce service avec la mairie de Lamotte-Beuvron. Les deux collectivités regardent quelles sont les dispositions juridiques et envisageables, afin que le Syndicat mixte puisse déléguer la gestion des paies et RH. Cette mise à disposition s'exercera dans les conditions fixées par une convention entre les deux collectivités, après saisine des instances paritaires.

Le bureau du PGS s'est réuni le 8-07-19 et a voté à l'unanimité ce principe.

Avis du comité syndical : adopté à l'unanimité

2. INFORMATIONS CRST :

- **Explications sur les modalités d'exécution de la fin du contrat :**

- Dépôt des dossiers complets après validation en bureau, au plus tard **le 4 juillet 2020** (donc **votés au Pays en mai 2020 max**).
- **Les pièces justificatives nécessaires au paiement** des dossiers validés en CPR (Commission Permanente Régionale) peuvent être déposées **jusqu'au 4 juillet**

2021, dernier délai, accompagnées d'un tableau récapitulatif signé par le comptable public.

- La Région n'a pas encore élaboré son cadre de référence des nouvelles générations de CRST. Le travail sera sans doute réalisé à l'automne 2019.
- **A la rentrée 2019, le Pays s'engage à travailler en amont sur ce document :**
 - Élaboration du **bilan** de fin contrat 2014-2020,
 - Définition de la **stratégie du territoire** pour les années à venir, prendre en considération les grandes orientations de la Région (santé, biodiversité, énergie...),
 - Détermination des **objectifs** par axe du contrat et travailler sur les mesures.
 - **Rédaction d'un projet-cadre** avant négociation avec la Région.
- Attention : le temps de la négociation peut être long avec la Région. L'objectif est donc de **limiter la période de latence entre les deux contrats**. Plus la stratégie est préparée en amont, et approuvée par l'ensemble des élus du Comité syndical, plus on gagne de temps dans la négociation.
- **Pour rappel : un accord des élus et une délibération habilitant le président à négocier et signer le prochain contrat avec la Région est impérative** pour avancer vite et ouvrir droit à de nouveaux crédits. En cas de désaccord, les négociations sont bloquées. **Pour mémoire, à l'issue du contrat de Pays 2007-2011, le Pays de grande n'a pas bénéficié de crédits durant 2 ½ ans !!!!** ce qui représente une génération de CRST, soit plus de 2 millions 500 000 euros perdus.
- **Les membres du bureau ont fait un point financier axe par axe le 08-07 dernier. Un travail de toilettage du contrat (relance des dossiers, abandon de certains dossiers etc ...) est engagé durant l'été. Un point financier complet sera fait Axe par Axe à l'occasion du prochain comité syndical.**

3. INFORMATIONS PETR :

- **Le PETR est un changement de structure juridique** du Pays de grande Sologne, encadré par la loi. Le PETR est donc une version plus « moderne » des Pays et plus souple dans sa gestion et ses compétences (possibilité de prise de compétences, mutualisations, délégation de marché...). Le **PETR conserve les missions de contractualisations** avec l'Etat, la Région, l'Europe ou tout autre organisme. **Le PETR bénéficie tout comme les anciens Pays d'un CRST, d'un contrat de ruralité, d'enveloppes leader ou autres subventions** venant de l'ADEME ou l'ARS par exemples.
- **A la suite des décisions votées en comité syndical les 4 et 27 mars 2019 (évolution de la structure juridique du Pays en PETR et discussion avec la Comcom Portes de Sologne en vue d'un éventuel rapprochement), un COPIL** avec les présidents des comcom du Pays et les représentants de la comcom de Portes de Sologne s'est réuni le 08-07 après-midi : Constance de PÉLICHY et Jean-Paul ROCHE + Vincent VANNIER (DGS de la cc). Ordre du jour : méthode de travail. Prochaine réunion : 16 septembre 2019.
- **RDV de cadrage avec Madame la Sous-préfète** et le Pays de Grande Sologne pour discuter des points juridiques et techniques le 25 juillet 2019.
- **Il est décidé de procéder à une présentation synthétique à l'ensemble des élus à l'occasion du prochain comité syndical, afin de répondre à toutes les interrogations éventuelles.**

4. Compte rendu contrat de ruralité :

- **Réunion avec Madame la Sous-préfète le 24 juin dernier** en présence de d'Agnès Thibault et de Jean-Pierre GUÉMON, du Pays et des services du conseil régional. **Objectifs de la réunion** : rappel du principe du contrat de ruralité et

calendrier d'exécution de la fin du contrat. L'Etat a rappelé que l'enveloppe de DETR fléchée sur du **contrat de ruralité doit concerner les grands projets structurants du Territoire**, peu importe la communauté de communes. Les autres projets relèvent de la DETR « classique ».

- **Prévision d'un prochain comité de pilotage à la rentrée 2019**, pour travailler à une **stratégie à la fois pour l'année 2020** et pour le **prochain contrat de ruralité 2021-2024** (qui aura sans doute une nouvelle dénomination).

5. Infos SCoT :

Réécriture du PADD par les services du Pays et Alain DELARBRE. Le Pays a envoyé à l'ensemble des membres du bureau cette nouvelle version pour relecture et éventuels commentaires ou amendements. A l'issue de cette relecture, le document sera notifié à l'ensemble des communes.

Il est rappelé l'importance d'avancer vite car certaines comcoms sont déjà largement engagées dans leur PLUi.

Il est proposé après validation de tous, d'envisager une réunion PPA et un débat public.

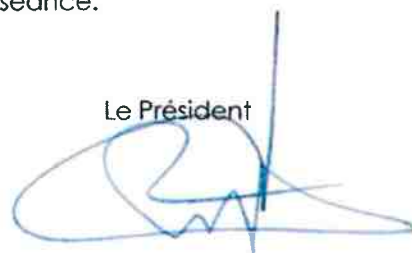
Pour info : Envoi par le président du PGS d'un courrier en A/R au DG du cabinet EAU pour changer interlocuteur. Réponse du cabinet E.A.U en date du 5 juillet dernier informant de la nomination de deux nouveaux collaborateurs pour s'occuper du DOO.

6. Informations diverses :

- Arrêt maladie de Valérie ARGY jusqu'au 14 juillet inclus.
- Départ de Karine ECHARDOUR le 20 mai dernier et arrivée d'une nouvelle assistante de direction : Chantal VENON
- Rencontre avec le Pays de Sancerre Sologne pour travailler ensemble à des sujets communs, dont le canal de la Sauldre...
- Visite du Président de la Région de Meknès-Fès, Mohand LAENSER, les 12 et 13 juillet 2019 en Région Centre, et le 13 juillet toute la journée en Sologne. Attente du déroulé définitif de la part de la Région : 13 juillet matin- réunion de travail à Lamotte-Beuvron avec le CRE-FE-CR-Maroc, puis visite l'après-midi du parc équestre à l'occasion de l'Open Generali.
- Date pour prochaine **comité de programmation Leader : 3 octobre 2019 à 18 h à Salbris**
- **Prochain comité syndical consacré au SCoT**, en présence d'Alain DELARBRE qui ne pouvait être présent ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Le Président

A blue ink signature of Pascal Bioulac, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a series of loops and a vertical line extending upwards.

Pascal BIOULAC